

**Relevé de conclusions de la réunion de travail  
sur les Nouveaux rythmes scolaires  
mardi 3 décembre 2013 - MDCS – Mennecy**

Etaient présents :

*CA du CDOS et comité départemental de rattachement:*

Rolland Besson (FSGT), Pierre-Philippe Bureau (USEP), Gérard Courtal, Christian Delfour (football), Philippe Denis (base-ball), Fernand Escobar (FFCO), Pierre-Alain Raphan (taekwondo), Michel Rousseau (médaillés J&sports), Chantal Schneider-Besson (FSGT).

*Comités départementaux:*

Christophe Cabot (USEP), Anthony Guillou (tennis), Pascal Hillairet et Aurélie Quinquet (tennis de table), Carole Perdry (UFOLEP)

*Membres associés:*

Corinne Périer (SNEP 91)

*Partenaires institutionnels:*

Bernard Bronchart, Juan Martin, Michel Servely (DDCS Essonne)

Invités :

Denis Lejay (directeur académique adjoint), Michel Ligier (conseiller municipal délégué à Ris Orangis)

Assistait :

Martial Tournier.

---

La séance débute à 18H40.

Pierre-Philippe Bureau accueille les participants et rappelle les objectifs du cycle de réunions consacrées à la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit de présenter le cadre général et réglementaire de la réforme, de mettre en relief les avancées ou difficultés locales, liées à certaines disciplines, territoires ou autres problématiques de moyens, d'équipements etc...dans la mise en œuvre de la réforme depuis la rentrée 2013, et en vue de la rentrée 2014 où elle devra être systématiquement appliquée. Le CDOS produira un guide opérationnel au printemps 2014, destiné à accompagner le mouvement sportif qui est amené à être acteur de cette réforme.

2 intervenants-ressource sont présents pour ce temps de rencontre-échanges-formation:

- M. Denis Lejay, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale en Essonne,
- M. Michel Ligier (conseiller municipal délégué à Ris Orangis).

Après un tour de table, temps d'expression des 2 intervenants initiaux:

**1/ M. Denis Lejay, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale en Essonne**

M. Lejay ouvre son propos par une présentation des principes de la réforme des rythmes. La volonté est de « desserrer le temps scolaire » et de répartir le temps des enfants. Trois moments peuvent ainsi être distingués : le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps extrascolaire. Cette répartition nouvelle vise à développer, pendant le temps passé avec le maître, le plaisir d'apprendre et à garantir des acquisitions plus solides, l'élève étant plus disponible à l'enseignement dispensé. On peut compter qu'un temps scolaire moins contraint renforcera la qualité des enseignements, notamment par le bien-être des élèves. L'enquête PISA, dont les résultats viennent d'être publiés, indique bien que nos élèves, qui manquent plus que d'autres de confiance en eux-mêmes, ont besoin d'un temps d'apprentissage mieux réparti.

Rendre l'école plus humaine, la réanimer sans cesse d'une ambition humaniste : la question n'est pas neuve. Il s'agit bien aujourd'hui encore de considérer le développement naturel des enfants et de les percevoir comme des personnes. A cette ambition humaniste s'ajoute une ambition démocratique, puisque les élèves pourront être initiés plus largement à des activités nouvelles, au cours des temps qui leur sont maintenant proposés. Parmi ces activités, les sports occupent une place importante. Les projets périscolaires présentés jusqu'à présent intègrent, jusqu'à un tiers du temps, des activités d'éducation physique et sportive. Ces activités sont des plus variées : sports de combat, sports équestres, danse, G.R.S., etc. Elles donnent accès à des sports qui ne sont pas tous pratiqués pendant le temps de classe et que les élèves, après le temps périscolaire, pourront parfois approfondir au cours d'activités extrascolaires, grâce aux associations sportives. Une complémentarité entre ces activités est envisageable. On peut dès lors gager que les vertus du sport profiteront au plus grand nombre : respect de soi et des autres, persévérance, développement de la confiance en soi.

M. Bureau pose alors 2 questions:

- quelle force pour la ressource locale (clubs)? : la volonté est d'aboutir à une organisation du périscolaire par les communes, avec les ressources associatives, et un accompagnement par les pédagogues
- quelle identification des contenus ? la situation en Essonne semble suivre le focus national (voir étude de l'AMF).

## **2/ M. Michel Ligier, conseiller municipal délégué à Ris Orangis**

M. Ligier rappelle la place de la ville de Ris Orangis au sein de la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, et chiffre à 3500 le nombre d'élèves concernés par la mise en place de la réforme des rythmes dans sa ville; 2 quartiers sont classés en zone prioritaire d'éducation.

L'organisation de la semaine de classe se fait du lundi au vendredi avec cours le mercredi matin, et temps d'activités périscolaires en 2 temps de 2x1h30 les lundi et jeudi ou mardi et vendredi.

Le choix d'appliquer la réforme dès 2013 a été fait en plaçant l'enfant au centre du dispositif, qui présente des activités liées aux champs de:

- la citoyenneté – vivre ensemble: jeux de société
- sport: collectifs, d'opposition, capoeira, pétanque
- culture et expression: théâtre, jeux du cirque...
- sciences et techniques: découverte de l'environnement aquatique, histoire, secourisme

La gratuité est systématiquement appliquée pour les familles, et les moyens déployés dès le début de la phase préparatoire en octobre 2012 sont importants:

- collectif de réflexion: personnels de l'éducation nationale (inspectrice, enseignants...), parents d'élèves, cadres municipaux des services concernés, agents des écoles maternelles,
- structuration pour la mise en œuvre: Pôle animation, avec adjoints pédagogiques, agent pour la gestion des inscriptions; Les 270 personnes engagées sur les TAP se répartissent comme suit : 60% d'agents municipaux (ATSEM, animateurs, ludothèques, service jeunesse), 35% associations), 5% personnes privées bénévoles et enseignants volontaires
- formation: BAFA pour ceux qui ne le possèdent pas, se mettre en conformité avec les quotas d'encadrement et qualification
- finances: coût total de 500 000 € dont 200 000 en autofinancement, pour un coût de 150 € par enfant, pris en charge à hauteur de 50 € par l'Etat et 53 € par la CAF.

Le fonctionnement optimum recherché, via les ajustements appliqués, vise à parvenir à la stabilisation de la structuration du dispositif (capacité à pallier aux absences, par exemple), à la pérennisation des financements, à l'inscription dans une globalité éducative, et à une plus grande cohésion avec les familles. Jusqu'alors, la mise en œuvre a été effectuée à partir du décret, et sera ajustée en cours d'application. Vis-à-vis des clubs, une fois les acteurs majeurs identifiés (US Ris Orangis pour le sport, MJC pour la culture), le travail technique, sur la citoyenneté... a pu s'opérer.

Les oppositions initiales de la part de certains parents ont été atténuées en prouvant un bon fonctionnement, à l'usage.

M. Courtal relève la place de l'éducation populaire et aux loisirs, et s'interroge sur la manière dont le club peut s'insérer entre les temps scolaire et extrascolaire.

Le mode opératoire est à renouveler en exigeant un positionnement net du club dans son projet associatif, sans qu'il devienne pour autant un appendice de la municipalité.

M. Denis souligne l'attention à apporter à cette dimension du projet de club, s'il fait le choix de s'investir dans les animations périscolaires.

M. Escobar souhaite connaître les dispositions appliquées en termes de qualification des intervenants, et au niveau des conventions liant communes et associations:

A Ris Orangis, des formations complémentaires sont programmées pour les animateurs insuffisamment qualifiés (tolérance actuellement de 20% d'encadrement non diplômé hors champ sport), les diplômés d'Etat sont eux rémunérés selon leur niveau au regard de la convention collective. Il s'agit de se conformer aux textes, sans pour autant étouffer la mise en œuvre du dispositif.

M. Bronchart rappelle le décret du 02/08/2013 qui précise les taux d'encadrement, sur la base des conventionnements. Le code de l'action sociale et des familles (animation, au même titre que les centres de loisirs sans hébergement pour les mineurs) et le code du sport sont les textes de référence.

Mme Périer s'inquiète des conséquences de la réforme sur l'enseignement obligatoire d'EPS et pour les activités de l'UNSS dans le secondaire: créneaux d'occupation des équipements; le renforcement de la formation des professeurs des écoles pour le sport serait à étudier par ailleurs. Pour M. Bureau, une démarche concertée doit permettre une répartition optimale entre les différentes parties prenantes et intéressées.

M. Ligier signale que la grande majorité des activités à Ris Orangis ne nécessitent pas de déplacement qui pénaliserait le temps d'activité, et qu'aucune n'est placée le mercredi après-midi. Le sport scolaire, puis les clubs sont prioritaires dans les répartitions de créneaux.

M. Besson : Il est intéressant de pouvoir faire "entrer" certaines activités à l'école, y compris avec des intervenants extérieurs, à la condition que ce soit dans la complémentarité et non la concurrence entre sport à l'école et sport civil et fédéral.

### **3/ Conclusions – travail à l'élaboration du guide opérationnel**

Après avoir remercié les différents intervenants pour leurs apports, un groupe de travail restreint du CDOS dresse les premiers éléments structurels et constitutifs du guide opérationnel en projet:

- Le document à produire devrait prendre la forme d'une "notice" à destination et à l'usage des comités sportifs, des clubs et leur développement, présentant le dispositif des nouveaux rythmes, avec des mises en garde et limites, préconisations
- Rappels juridiques
- Clarification des enjeux
- Situations et documents types à titre d'exemple: conventions-type, programmation, profils des interventions et des intervenants issus du milieu associatif...

2 autres réunions sur un format état des lieux-témoignages suivi d'un temps de réflexion et de discussion sont programmées:

- Le **mardi 14 janvier 2014 à 18h30**, directeur départemental de la cohésion sociale en Essonne ou son représentant, et élu aux sports de Palaiseau ou Boussy saint Antoine ou Epinay sous Sénart

- Le **mardi 11 février 2014 à 18h30**, présentation d'initiatives de Comités départementaux (USEP et autres) et débat « *Entre partenariat ou prestation de service, quelle place pour le mouvement sportif dans le cadre d'une mission de service public du sport ?* ».